

Hon. Martine Coulombe, Ministre
Ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail
Fredericton, N.B

Madame Coulombe,

Nous avons été bouleversés d'apprendre que vous envisagez la mise en place d'un salaire minimum à deux niveaux au Nouveau-Brunswick. Le Front commun de la justice sociale ainsi que les 18 autres organisations signataires sont totalement opposées à l'introduction d'une telle mesure car elle appauvrirait des milliers de travailleuses et de travailleurs ainsi que leur famille qui ont déjà du mal à survivre.

Nous voulons vous rappeler les faits suivants :

- Lors du recensement de 2006 au N.-B., plus de 100 000 personnes vivaient sous le seuil de faible revenu. Parmi elles, on retrouvait surtout des travailleuses et les travailleurs à petit salaire.
- Selon le même recensement, les employés des services d'alimentation et de breuvages ne gagnaient en moyenne que 10 360 \$ par an. Les femmes représentaient 85,5 % de la main d'œuvre et leur salaire annuel moyen était inférieur à celui des hommes faisant le même métier.
- Les travailleuses et les travailleurs au salaire minimum sont souvent aux prises avec des conditions de travail qui rendent leur revenu encore plus précaire. Avec un *travail saisonnier*, une partie du revenu provient de l'assurance-emploi qui elle, ne couvre que 55% du salaire; ces personnes n'ont donc pas un revenu très élevé. Les personnes qui ont des *quarts de travail brisé* peuvent devoir travailler quelques heures le matin, puis avoir à retourner chez elles pour ensuite revenir pour travailler le midi ou le soir. Quant aux personnes qui ont des *temps d'attente non payés*, elles peuvent attendre sur le lieu de travail pendant une heure ou deux heures, et cela sans paie, avant de savoir si elles vont travailler les heures suivantes ou si on va tout simplement leur dire de retourner chez elles.

Considérant ce qu'on vient d'énumérer, le Front commun de la justice sociale et les 18 organisations signataires sont plongé dans la consternation en pensant que vous songiez à mettre en place une proposition aussi appauvrissante, venant principalement des employeurs dans le secteur des entreprises du secteur de la restauration et du tourisme. En effet, si cette proposition pour un salaire minimum inférieur pour ces deux secteurs des services alimentaires était mise en place, il maintiendrait bon nombre de personnes, surtout des femmes, en situation de pauvreté.

Rappelons que le revenu qu'un employé gagne avec ses pourboires dépend du genre d'établissement dans lequel il travaille, de son site et de la densité de population du lieu. Vu ces disparités géographiques, un salaire à deux niveaux engendrerait des iniquités et pénaliserait bien des employés recevant des pourboires. De plus, il existe une pratique dans certains milieux d'emploi de mettre en commun un pourcentage des pourboires des serveuses et des serveurs pour le partager avec les employés de la cuisine. Cette pratique, en fait, réduit leur salaire.

Le gouvernement du N.-B. ne doit, d'aucune manière ou sous aucune forme, cesser d'augmenter le salaire minimum. Il doit aussi refuser toute proposition de mettre en place un salaire à deux niveaux.

Pour information :

Jean-Claude Basque – coordinateur provincial, 389-1578

Organisations signataires :

- Association acadienne et francophone des aînées et aînés de N.-B- Jean-Luc Bélanger, directeur général
- Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton- Roger Ouellette, vice-président
- Association générale des étudiants et étudiantes de l'Université de Moncton Campus d'Edmundston- Patrick Lavoie, président
- Association of University of New Brunswick teachers- Jula Hughes, présidente
- Charity Federation Maritime Project- Sister Roma De Robertis, communications Liaison
- Coalition pour l'équité salariale du N.-B- Johanne Perron, directrice générale
- Congrès du travail du Canada- Paulette Sadoway, directrice
- Comité diocésain de solidarité et de justice sociale d'Edmundston- Céline Létourneau, coordinatrice
- Fédération des femmes acadiennes et francophones du N.-B- Lorraine Ahier, présidente
- Fédération des jeunes francophones du N.-B- Rémi Goupil, directeur général
- Fédération de travailleurs et travailleuses du N.-B- Michel Boudreau, président
- Fredericton Anti-Poverty Organization- Dan Weston, coordinateur
- Groupe des douze- Claude Snow
- Regroupement féministe- Estelle Lanteigne, présidente
- Saint John Human Development Council- Randy Hatfield, directeur général
- Société de l'Acadie N.-B- Jean-Marie Nadeau, président
- Société John Howard de Saint-Jean- Bill Bastarache, directeur général
- Syndicat canadien de la fonction publique, division N.-B- Daniel Légère, président